ANIMATIONS SPORTIVES
VACANCES TOUSSAINT 2023

OCSPAC PAYS D'AUBIGNE

OCSPAC

OCSPAC@GMAIL.COM

06.01.36.16.55

www.ocspac.com

OCSPAC
Office Communautaire des Sports
du Pays d'Aubigné-Chevaigné

POUR LES 10-16 ANS

TICKETS SPORTS

DU LUNDI 23 OCTOBRE AU VENDREDI 03 NOVEMBRE

OSVIDH
Office des sports
du Val d'Ille Dingé Hédé

Chevaigné

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

VALORISER ill PARTAGER
Val d'ille Aubigné

Du 23 Octobre
au 03 Novembre

TICKETS SPORTS

Halloween

Pour les 10/16 ans

MODE D'EMPLOI

1- Réservation uniquement par téléphone au **06.01.36.16.55** du lundi au vendredi sur répondeur
2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :
OCSPAC - BP 25054 - 35250 St Aubin d'Aubigné
3-Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement
4-Les horaires de ramassage en car seront disponibles dans toutes les mairies et sur le site de l'OCSPAC
le vendredi matin (au plus tard !!) **20 Octobre 2023**

→ Clôture des inscriptions le mercredi 18 Octobre 2023
Au delà de cette date, nous n'assurons pas le transport si votre commune n'est pas desservie préalablement.

Tenue sportive obligatoire pour toutes les journées « tickets sport »

Fournir le pique nique le midi

Accrobranche : chaussures fermées et élastique pour les cheveux longs
Soccer : chaussures à crampons interdites
Défis Halloween : Venez avec un déguisement !!
Pour les activités en salle : chaussures propres obligatoires

---

Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
à **: OCSPAC – BP 25054 – 35250 St Aubin d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme* _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ commune de_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ téléphone en cas d'urgence* : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Inscrit ma fille/mon fils : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ **date de naissance** :_____/_____/_____
aux activités suivantes* :

☐ Badminton ☐ Accrobranche ☐ piscine Aquatis ☐ Ninja warrior

☐ Escalade ☐ Trampoline park ☐ Défis sportifs Halloween ☐ Bowling ☐ Soccer

Je verse la somme de _ _ _ _ _ _ _ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature* : mail *:

* à remplir obligatoirement

* seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Lundi 23 octobre
Montreuil s/Ille

Tournoi Badminton
& dodgeball

5,40 €

Mardi 24 octobre
Parc des Gayeulles

Accrobranche parc Gayeulles
Jeux sportif au parc le matin

16,80 €

Mercredi 25 octobre
Gahard matin

Piscine *Aquatis* Fougères
Sport collectif le matin

12 €

Jeudi 26 octobre
Sens de Bretagne

Ninja Warrior/ Parkour

9,40 €

Vendredi 27 octobre
Saint-Aubin d'Aubigné
matin

Escalade Bloc au Modjo Saint-Grégoire
DBL et accrosport le matin

16,80 €

Lundi 30 octobre
Saint-Aubin d'Aubigné
matin

Trampoline Park à Vern sur Seiche
Basket et Dodgeball le matin

16,80 €

Défis sportifs Halloween

Mardi 31 octobre
Sens de Bretagne

Course d'orientation sur le territoire des zombies, des vampires...

9,40 €

Jeudi 2 novembre
Montreuil s/Ille

Bowling à la Mézière
Kinball et lutte l'après-midi

15 €

Vendredi 3 novembre
Montreuil s/Ille

Soccer Cap Malo
Tournoi defoot le matin

15€

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités. Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée. L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC. Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical. L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies. En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité. Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée, un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances. Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits. Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux. En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité : Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur. La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire…). L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée. La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé, rafting,...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant sait nager et donc apte à la pratique de l'animation choisie.